



LOI SUR LES SERVICES DE RECOUVREMENT ET DE RÈGLEMENT DE DETTE

EXIGENCES D'INSCRIPTION POUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS, LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES, LES SOCIÉTÉS DE PERSONNES, LES SUCCURSALES ET LES EMPLOYÉS

Toutes les entreprises et personnes qui recouvrent une créance ou qui prennent des arrangements en vue de son recouvrement, en retrouvent le débiteur ou la vendent pour le compte d'autrui doivent être inscrites au titre de la Loi sur les services de recouvrement et de règlement de dette.

Tous les demandeurs sont vivement invités à se renseigner sur la Loi et ses règlements. Une attention particulière devrait être portée aux règlements qui traitent des modalités d'inscription. Il est possible d'obtenir une copie de la Loi à la bibliothèque gouvernementale de l'Ontario, au 880, rue Bay (416 326-5300 ou 1 800 668-9938).

Voici quelques-unes des modalités d'inscription :

L'agence ou d'employeur doit :

- 1. être résident(e) du Canada;*
- 2. avoir 18 ans ou plus.*

L'agence (voir la page suivante) doit :

- 1. posséder au moins deux années d'expérience dans chaque aspect des activités d'une agence de recouvrement, ou encore une expérience connexe;*
- 2. être en mesure de fournir un cautionnement ou une garantie accessoire (voir la lettre d'information sur les cautionnements commerciaux ci-jointe);*
- 3. mener ses activités à partir d'un établissement commercial permanent en Ontario qui n'est pas un logement et est ouvert au public aux heures normales de bureau;*
- 4. fournir une copie de son état financier le plus récent si elle est une société par actions, ou d'un état financier d'ouverture si elle a été récemment constituée ou est une société de personnes ou une entreprise individuelle. Tous les états financiers doivent être établis par une personne titulaire d'un permis délivré en vertu de la Loi de 2004 sur l'expertise comptable;*
- 5. être prête à retenir régulièrement les services d'un comptable agréé.*

N.B. :

Comme tous les propriétaires et associés, dirigeants et administrateurs actifs doivent passer un examen écrit d'admissibilité à l'inscription, il est recommandé que vous ne fassiez aucune vente ni ne contractiez aucune obligation avant que cela soit fait.

Une demande d'examen peut être obtenue du bureau du registrateur (416 326-8728). Les frais d'examen sont de 10 \$.

Si vous satisfaites aux exigences et souhaitez faire une demande, présentez ce qui suit :

	LISTE DE CONTRÔLE
SOCIÉTÉS PAR ACTIONS	
1. <i>Un formulaire de <u>demande d'inscription ou de réinscription d'une entreprise ou d'une succursale dûment rempli. Veuillez bien répondre aux questions appropriées (voir le recto du formulaire de demande pour en savoir plus), sans quoi votre demande vous sera retournée.</u></i>	
2. <i>Des droits d'inscription de 200 \$ Envoyez un mandat bancaire ou un chèque payable au Trésorier de l'Ontario. N'envoyez pas d'espèces par la poste.</i>	
3. <i>L'état financier requis dûment signé.</i>	
4. <i>L'original du cautionnement, estampillé du sceau d'assurance indiquant le nom légal et commercial de la société.</i>	
5. <i>Copie de toute lettre de recouvrement, de tout contrat et de tout document apparenté.</i>	
6. (a) <i>Au moins une Demande de l'employé dûment remplie et accompagnée de droits de 100 \$.</i> OU	
(b) <i>Un formulaire d'avis de changement de personnel dûment rempli pour tous les employés qui rejoindront la société, accompagné de leurs certificats personnels aux fins de réémission. Aucun droit ne sera exigible si le transfert s'effectue dans les 60 jours suivant la fin de l'emploi auprès de l'employeur précédent sinon, un <u>formulaire de demande d'inscription ou de réinscription d'un employé devra être produit pour chaque employé concerné, accompagné de droits de 100 \$ par demande.</u></i>	
7. <i>Une copie intégrale des statuts de constitution de la société</i>	
8. <i>Une copie intégrale du formulaire d'inscription de la désignation commerciale, s'il y a lieu.</i>	

	LISTE DE CONTRÔLE
<p>9. Pour les sociétés constituées hors de l'Ontario, le formulaire 2 doit être déposé auprès de la Direction des compagnies, et le présent formulaire, joint à la demande.</p> <p>Vous pouvez obtenir le formulaire 2 auprès de la : Direction des compagnies 393, avenue University, 2^e étage Toronto, Ontario M7A 2H6 416 593-8880</p>	
<p>10. Si l'actionnaire inscrit à la question 14 est une autre société par actions, un formulaire de <u>demande d'inscription ou de réinscription d'une entreprise ou d'une succursale</u> doit être présenté pour chaque société actionnaire. Ces renseignements sont nécessaires à la fourniture de données pertinentes relatives à chaque <u>personne physique</u> ayant une participation dans la société principale. Cela est requis à titre documentaire. Seules les questions 1, 3, 14, 17 et 18 doivent être remplies sur le formulaire. Alternativement, les renseignements visés peuvent être fournis sur une feuille séparée signée et datée.</p>	
<p>11. Le formulaire de demande doit être signé par un dirigeant actif.</p>	
SOCIÉTÉS DE PERSONNES	
<p>1. Un formulaire de <u>demande d'inscription ou de réinscription d'une entreprise ou d'une succursale</u> dûment rempli. Veuillez bien répondre aux questions appropriées (voir le recto du formulaire de demande pour en savoir plus), sans quoi votre demande vous sera retournée.</p>	
<p>2. Des droits d'inscription de 200 \$ Envoyez un mandat bancaire ou un chèque payable au Trésorier de l'Ontario. N'envoyez pas d'espèces par la poste.</p>	
<p>3. L'état financier requis dûment signé.</p>	
<p>4. L'original du cautionnement, estampillé du sceau d'assurance indiquant le nom légal et commercial de la société de personnes.</p>	
<p>5. Copie de toute lettre de recouvrement, de tout contrat et de tout document apparenté.</p>	
<p>6. (a) Au moins une Demande de l'employé dûment remplie et accompagnée de droits de 100 \$. OU</p>	
<p>(b) Un formulaire d'avis de changement de personnel dûment rempli pour tous les employés qui rejoindront la société de personnes, accompagné de leurs certificats</p>	

	LISTE DE CONTRÔLE
<i>personnels aux fins de réémission. Aucun droit ne sera exigible si le transfert s'effectue dans les 60 jours suivant la fin de l'emploi auprès de l'employeur précédent; sinon, un formulaire de <u>demande d'inscription ou de réinscription d'un employé</u> devra être produit pour chaque employé concerné, accompagné de droits de 100 \$ par demande.</i>	
7. <i>Une copie du formulaire de déclaration de société.</i>	
8. <i>Une copie intégrale du formulaire d'inscription de la désignation commerciale, s'il y a lieu.</i>	
9. <i>Le formulaire de demande doit être signé par tous les associés. ·</i>	
ENTREPRISES INDIVIDUELLES	
1. <i>Un formulaire de <u>demande d'inscription ou de réinscription d'une entreprise ou d'une succursale</u> dûment rempli. Veuillez bien répondre aux questions appropriées (voir le recto du formulaire de demande pour en savoir plus), sans quoi votre demande vous sera retournée.</i>	
2. <i>Une inscription d'employé n'est pas nécessaire pour le propriétaire. Toutefois, si ce dernier est actuellement inscrit, son certificat d'inscription doit être retourné aux fins d'annulation.</i>	
3. <i>Des droits d'inscription de 200 \$. Envoyez un mandat bancaire ou un chèque payable au Trésorier de l'Ontario. N'envoyez pas d'espèces par la poste.</i>	
4. <i>L'état financier requis dûment signé.</i>	
5. <i>L'original du cautionnement, estampillé du sceau d'assurance indiquant le nom légal et commercial du propriétaire.</i>	
6. <i>Copie de toute lettre de recouvrement, de tout contrat et de tout document apparenté.</i>	
7. <i>Un formulaire d'avis de changement de personnel dûment rempli pour tous les employés qui rejoindront l'entreprise individuelle, accompagné de leurs certificats personnels aux fins de réémission. Aucun droit ne sera exigible si le transfert s'effectue dans les 60 jours suivant la fin de l'emploi auprès de l'employeur précédent; sinon, un <u>formulaire de demande d'inscription ou de réinscription d'un employé</u> devra être produit pour chaque employé concerné, accompagné de droits de 100 \$ par demande.</i>	

	LISTE DE CONTRÔLE
SUCCESSALES	
1. Remplissez les questions 1, 2 et 18 du formulaire de demande pour chaque succursale. Des droits d'inscription de 200 \$ sont payables pour chaque demande. Envoyez un mandat bancaire ou un chèque payable au Trésorier de l'Ontario. N'envoyez pas d'espèces par la poste.	
EMPLOYÉS	
1. Un formulaire de demande d'inscription ou de réinscription d'une entreprise ou d'une succursale pour chaque employé, accompagné de droits de 100 \$. Envoyez un mandat bancaire ou un chèque payable au Trésorier de l'Ontario. N'envoyez pas d'espèces par la poste.	

VEUILLEZ POSTER OU DÉPOSER VOS DEMANDES À L'ADRESSE SUIVANTE :

Ministère de la Consommation et du Commerce, Service central des enregistrements
555, rue Yonge, 4e étage
Toronto, Ontario
MJA 2H6

N.B. :

SEULES LES DEMANDES COMPLÈTES ACCOMPAGNÉES DE TOUS LES DOCUMENTS REQUIS SERONT TRAITÉES. TOUTES LES AUTRES SERONT RETOURNÉES.

Toute demande doit être dactylographiée ou remplie à l'ENCRE NOIRE.

Pour toute aide supplémentaire, veuillez communiquer avec le Service central des enregistrements au 416 326-8800.